



FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 13 au 17 juillet
2026



**Cité OUA,
Bvd Eyadema,
07 BP:12429 - Lomé
Tel: +228 22 55 80 55
79 60 32 86/87
www.cnp.tg**

Le CNP-Togo, aux côtés du secteur privé



FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 13 au 17 juillet 2026

Programme d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) : une nouvelle avancée dans la facilitation des échanges agricoles transfrontaliers entre le Togo et le Bénin

Le projet PRIMA vise à renforcer l'intégration des chaînes de valeur agricoles Togo-Bénin à travers une hausse de **30 %** des échanges transfrontaliers. Les Cadres de concertation corridor (CCC) ont identifié les principaux goulots d'étranglement entravant la fluidité commerciale et examiné les mesures de facilitation des échanges. Le programme combine facilitation du commerce, développement des infrastructures rurales, promotion de l'entrepreneuriat agricole et dialogue public-privé.

Source : Togo first, du 13/07/2026

Système de retraite : la CRT et la CNSS harmonisent les modalités de liquidation des droits

Il s'agit d'un mécanisme de coordination du service des pensions de retraite, annoncé par les deux organismes gestionnaires des régimes de sécurité sociale des travailleurs. Ce dispositif concerne les assurés ayant cotisé alternativement ou successivement aux deux régimes. Il vise à garantir la pleine liquidation de leurs droits à pension, y compris lorsque les périodes de cotisation sont réparties entre ces deux régimes.

Source : Portail officiel de la République Togolaise, du 13/07/2026

Filière café-cacao : renforcement des capacités de production par la distribution de 400 000 semis à 573 producteurs, dont 76 femmes

Cette initiative du Comité de coordination de la filière café-cacao (CCFCC) menée en collaboration avec l'ONG Avenir de l'environnement s'inscrit dans la dynamique de consolidation de la filière. Elle devrait permettre la réhabilitation de **332 hectares** de plantations et contribuer à la promotion de systèmes de production plus résilients et durables sur le plan environnemental.

Source : l'économiste du Togo, du 13/07/2026

Budgétisation Sensible au Dividende Démographique (BSDD) : la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Togo consolident son intégration au budget 2027

Il s'agit d'un appui technique de la Commission économique pour l'Afrique destiné aux acteurs impliqués dans la chaîne de programmation et d'exécution budgétaire. Il vise à renforcer l'alignement des ressources publiques sur les secteurs prioritaires, notamment l'éducation, la santé, l'emploi, l'entrepreneuriat et la gouvernance. L'objectif est d'améliorer la cohérence entre les orientations stratégiques nationales et les répartitions budgétaires.

Source: Ministère des finances et du budget, du 15/07/2026



FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 13 au 17 juillet 2026

Togo-Banque mondiale : un financement de 257,5 milliards FCFA en appui aux investissements structurants

Les cinq accords, d'un montant cumulé de **429 millions de dollars USD**, visent à appuyer la mise en œuvre de la **Feuille de route gouvernementale 2026-2031** et de la **Stratégie nationale de développement Togo Vision 2040**. Ces financements seront alloués à des investissements structurants dans les infrastructures énergétiques, la cohésion sociale, le système d'identification unique et les corridors logistiques, en alignement avec les axes stratégiques « **Protéger, Rassembler, Transformer** ».

Source : Ministère des finances et du Budget, du 16/07/2026

Marquage fiscal : Kara devient le premier pôle régional de contrôle contre la fraude et la contrebande

L'ouverture cette semaine par la Commission du Système automatisé de marquage (SAM) de sa première antenne régionale à Kara s'inscrit dans une dynamique de renforcement du dispositif de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude fiscale, la contrebande et le commerce illicite dans la partie septentrionale du pays. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pécuniaires comprises entre 50 000 FCFA et 10 millions de FCFA.

Source : Togo first, du 17/07/2026

Focus économique sur la Loi des finances 2026

Un crédit d'impôt est accordé aux entreprises procédant au recrutement de personnes en situation de handicap, dûment attestées par un médecin du travail, dans le cadre d'un **CDD** d'une durée minimale de 12 mois ou d'un **CDI**. Ce dispositif fiscal, fixé à **120 000 FCFA**, est non remboursable et imputable sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ou sur le minimum forfaitaire de perception. Il est reportable sur une période de 5 ans, sous réserve du maintien du salarié dans l'effectif de l'entreprise durant cette période.

Source : article 20 de la loi des finances 2026